



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026\_032

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.  
 Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Délégués au SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bresles)

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs : 2  
 Votants : 33  
 Pour : 33  
 Contre :  
 Abstention :

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pourvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pourvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Secrétaire de séance :  
 M. Martial Pépin

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Londinières ;

Vu les statuts du SMAB;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du SMAB;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes de Londinières ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

#### Article 1

Est désigné en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes de Londinières au sein du SMAB:

Monsieur Patrice Jacob

#### Article 2

Est désigné en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes de Londinières au sein du SMAB:

Madame Agnès Cambourg

#### Article 3

Les délégués ainsi désignés représenteront la Communauté de Communes de Londinières au sein du SMAB dans les conditions prévues par les statuts dudit établissement.

#### Article 4

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa notification au SMAB.



Pour extrait conforme,  
Présidente,  
BILOQUET Armelle